



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juillet 2023 s'est réuni en séance ordinaire le 12 juillet 2023 à 19h, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel DUPONT, Maire.

A/ Désignation du secrétaire de séance

Madame Aurore PENNORS est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Réнал DUREUX, Aurore PENNORS

Absents excusés : Olivier DUBREUCQ, Philippe LAQUAY-PINSET, Eric LAUWAGIE, Amandine TEYS

Ce sont 14 votants qui sont présents ce jour.

Ordre du jour : Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

1 – Approbation des Procès-Verbaux des réunions des conseils des 9 et 13 juin 2023

Les Procès-Verbaux des réunions de conseil des 9 et 13 juin 2023 sont soumis au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2 – Demande d'une subvention à la Région pour l'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Région nous a informés que la signalisation de nos points d'arrêt bus n'était pas conforme. En effet, la réglementation impose que chaque arrêt soit matérialisé par une signalisation par zigzag ainsi que par un panneau C6.

La Région peut accompagner la commune dans ces travaux par le versement d'une subvention de 80% du montant des travaux, plafonnée à 1000 € HT par arrêt physique, et ce dans la limite de 10 arrêts physiques par commune.

Le recensement réalisé a mis en évidence 11 arrêts physiques à matérialiser.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la réalisation de ces travaux de signalisation et de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de la région pour 10 arrêts avec le plan de financement suivant :

Total des dépenses pour les 10 arrêts : 3 989,70 € HT

Subvention de la région (80%) : 3 191,76 €

Autofinancement (20%) : 797,94 € HT

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Monsieur Xavier GIRARD apporte des précisions à cette occasion sur le travail opéré avec la Région et le Département. En effet, au-delà de la nécessité de mettre la commune en conformité avec la réglementation afférente à la signalisation des arrêts de bus, la démarche a permis de déplacer sur un tronçon plus sécurisé les deux arrêts en cœur du hameau du Pont Thibault. Et nous avons aussi d'autre part obtenu la création d'un nouvel arrêt sur la route départementale 145 à proximité de la rue d'Hélin, répondant ainsi à plusieurs demandes de familles du secteur. Cependant, cet arrêt ne sera proposé que dans le sens Fretin-Templeuve. En effet, au regard de la courbe de la voirie et de la limitation de vitesse à 70 km/h, la mise en place d'un arrêt dans l'autre sens s'avère dangereuse, sauf à réduire la limitation de vitesse ce qui ne serait possible qu'à condition de classer cette portion de voirie départementale en zone agglomérée. C'est une question qu'il nous faudra approfondir à l'avenir en fonction des demandes des familles, des contraintes que cela occasionnera et de l'accord de Département.

3 – Adhésion au service commun « Energie » de la Pévèle Carembault

Le Conseil Municipal

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020_023 en date du 9 mars 2020 relative à l'adoption du PCAET,

Vu la délibération CC_2023_083 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023 relative à la création du service commun « ENERGIE »,

Considérant que ce service commun « ENERGIE » apporte aux communes une aide d'ingénierie en vue de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque

Vu la délibération CC_2023_129 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 22 mai 2023 relative à la signature de la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE »

Considérant l'opportunité pour la commune d'Ennevelin d'adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE »,

Oùï l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE (par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 14 VOTANTS)

D'adhérer au service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault

D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CLOS A 19h30.

Ce procès-verbal est présenté et adopté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 29 août 2023.

La secrétaire de séance
Aurore PENNORS

Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT